

AVIS IMPORTANT

À compter du 1er octobre 2024, Services de portefeuille Counsel Inc. et Gestion de placements Canada Vie ltée se fusionneront pour former Gestion de placements Canada Vie ltée (GPCV). GPCV agira désormais à titre de gestionnaire de fonds, de gestionnaire de portefeuille, de fiduciaire et de promoteur pour tous les fonds Counsel. Ce changement n'a aucune incidence sur la gestion des fonds Counsel et aucune mesure n'est requise de votre part.

La mise à jour des sites Web, des documents et des formulaires pour refléter ce changement prendra un certain temps. D'ici là, toute référence à Services de portefeuille Counsel Inc., que ce soit en ligne, dans les transactions bancaires ou dans les documents imprimés, y compris ceux qui accompagnent le présent avis, doit être interprétée comme faisant référence à Gestion de placements Canada Vie ltée.

Veillez conserver cet avis dans vos dossiers.

Autorisation du client

J'accepte (nous acceptons), par la présente, de participer au service de Rééquilibrage géré par un conseiller de Counsel tel que décrit dans le prospectus simplifié de Services de portefeuille Counsel Inc. J'autorise (nous autorisons), par la présente, Services de portefeuille Counsel Inc. à rééquilibrer automatiquement mes (nos) comptes selon la fourchette et la fréquence indiquées plus haut au moyen de l'échange des placements afin de revenir à ma (notre) répartition cible des fonds, si un ou plusieurs titres varient davantage que la fourchette de rééquilibrage choisie. Je comprends (nous comprenons) que deux fonds profilés sont proposés lors de l'utilisation du service de RGC. Les fonds profilés sont : la série C du Fonds du marché monétaire Counsel (fonds 404) et du Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC (fonds 586). Je comprends (nous comprenons) qu'un formulaire de modification est nécessaire pour changer le fonds profilé de RGC existant. Je reconnais (nous reconnaissons) qu'à part un rééquilibrage initial des parts de la série C du Fonds du marché monétaire Counsel et/ou du Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC, le rééquilibrage sera effectué conformément à la section ci-dessous. Je comprends (nous comprenons) qu'il peut y avoir des conséquences fiscales pour les transactions effectuées. Le service de RGC de Counsel sera maintenu jusqu'à ce que Counsel reçoive des directives de ma (notre) part de le suspendre ou de l'interrompre. Si 100 % d'un ou de plusieurs fonds de ma répartition cible sont rachetés, échangés ou transférés à l'extérieur de la répartition cible sans que Counsel ne reçoive d'autres instructions permanentes de mon (notre) conseiller financier, lors du prochain rééquilibrage prévu, les fonds restant dans ma (notre) composition cible seront réattribués proportionnellement parmi ces fonds, y compris le(s) fonds racheté(s), échangé(s) ou transféré(s). Le service de RGC de Counsel est décrit dans le prospectus simplifié de Services de portefeuille Counsel Inc. Cette description, qui peut être modifiée de temps à autre, est incluse à titre de référence.

Rééquilibrage

Counsel surveillera votre portefeuille et le rééquilibrera selon la fréquence choisie et indiquée dans la présente entente. **Vos titres de portefeuille seront réajustés à chaque « date de rééquilibrage » (selon la fréquence que vous avez choisie) lorsque les pondérations affectées à toute catégorie d'actif à la date de rééquilibrage diffèrent par un montant équivalent ou supérieur à la fourchette de rééquilibrage sélectionnée et indiquée dans le présent accord.** Nous échangerons les titres de votre compte en achetant ou en rachetant, en votre nom, des fonds pour lesquels les pondérations en cours s'écartent le plus de leurs pondérations cibles afin d'assurer un minimum de transactions et seulement lorsque nécessaire pour faire en sorte qu'aucune des pondérations réelles ne s'éloigne de la pondération cible de plus que la fourchette de rééquilibrage. Aucun nouveau fonds ne sera substitué dans votre portefeuille sans des directives précises de vous et de votre conseiller. Il est possible, à l'occasion, de nous demander d'équilibrer votre portefeuille en dehors de la fréquence choisie dans le présent document. Dans ces cas, nous rééquilibrerons votre portefeuille selon les paramètres indiqués dans le présent accord, autres que la fréquence de rééquilibrage. Vous ne serez pas informé avant l'exécution des transactions requises pour le rééquilibrage. Par conséquent, vous autorisez, vous et votre conseiller, par le présent document, Counsel à réaliser ces transactions. **Toute modification apportée à votre service de RGC de Counsel doit être présentée à Counsel au moyen du Formulaire d'accord du client - Modification apportée au service de RGC de Counsel.**

Renseignements généraux :

- 1. Il est possible d'annuler le service de RGC de Counsel en tout temps, en nous fournissant un avis écrit. Pour profiter de nouveau du service, vous devez présenter un autre Formulaire d'accord du client - Service de RGC de Counsel.**
- Il est possible de modifier les directives fournies en tout temps, en faisant part de vos nouvelles instructions dans le Formulaire d'accord du client - Modification apportée au service de RGC de Counsel.
- Counsel n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à vos décisions de placement et de rééquilibrage. Vous devriez discuter sérieusement du sujet avec votre conseiller financier. Counsel ne garantit pas le rendement de quelque fonds ou portefeuille que ce soit. En signant le présent formulaire, vous acceptez pleinement les risques associés à votre placement et reconnaissez que votre conseiller financier vous a expliqué tous les risques liés à chaque placement, aux investissements dans un portefeuille en général, et aux programmes de répartition de l'actif.
- Counsel peut mettre fin à la présente entente en tout temps en vous envoyant un avis écrit.
- Si une disposition du présent document s'avère invalide, illégale ou inexécutable, les autres dispositions n'en seront nullement touchées ou affectées.
- Le présent accord est régi par les lois de la province de l'Ontario.

Les parties ont conclu le présent accord et acceptent d'être liées par ses modalités.

Nom du client _____ Signature _____ Date _____

Co-client(s) _____ Signature _____ Date _____
(Le cas échéant)

Nom du conseiller _____ Signature _____ Date _____